



# Les Zones Économiques Spéciales du Sénégal

ONU DI

ITPO TOKYO JAPAN

Séminaire sur les entreprises et l'investissement au Sénégal

15 Avril 2021





# Objectifs recherchés

# Objectifs généraux et spécifiques

## OBJECTIFS GENERAUX

1. Développer de nouveaux pôles de croissance capable d'exercer un effet d'entraînement sur l'économie
2. Rééquilibrer la balance commerciale du Sénégal
3. Développer l'offre en foncier aménagé pour les investisseurs
4. Promouvoir la création d'emplois directs et indirects
5. Favoriser les investissements directs étrangers
6. Créer une valeur ajoutée locale

## OBJECTIFS SPECIFIQUES

### Objectifs macroéconomiques

- Contribuer de manière significative sur le taux de croissance économique du pays
- Favoriser le développement des exportations de produits issus des secteurs du P.S.E

### Objectifs socioéconomiques

- Contribuer à la création d'emplois directs
- Contribuer au développement des collectivités locales avoisinantes
- Contribuer à la réduction du taux de chômage et de sous-emploi

### Objectifs environnementaux

- Faire la promotion des énergies vertes
- Aménager des espaces verts
- Recycler au maximum l'eau et les déchets des zones

### Objectifs de performance

- Offrir des services et solutions de qualité, à la pointe de la technologie et adaptés aux besoins des investisseurs
- Atteindre un taux de remplissage d'au moins de 90% des zones aménagées et le maintenir
- Atteindre un taux de rendement économique significatif
- Détenir les ZES les plus compétitives : Top 10 en Afrique
- Permettre à APIX d'atteindre son autonomie financière



# Cadre juridique et institutionnel

# Le cadre juridique

## Extension du champ d'application à toutes les Zones Economiques Spéciales du Sénégal

la loi n° 2017-06 du 06 janvier 2017 portant sur les zones économiques spéciales ;

la loi n° 2017-07 du 06 janvier 2017 portant dispositif d'incitations applicable dans les ZES ;

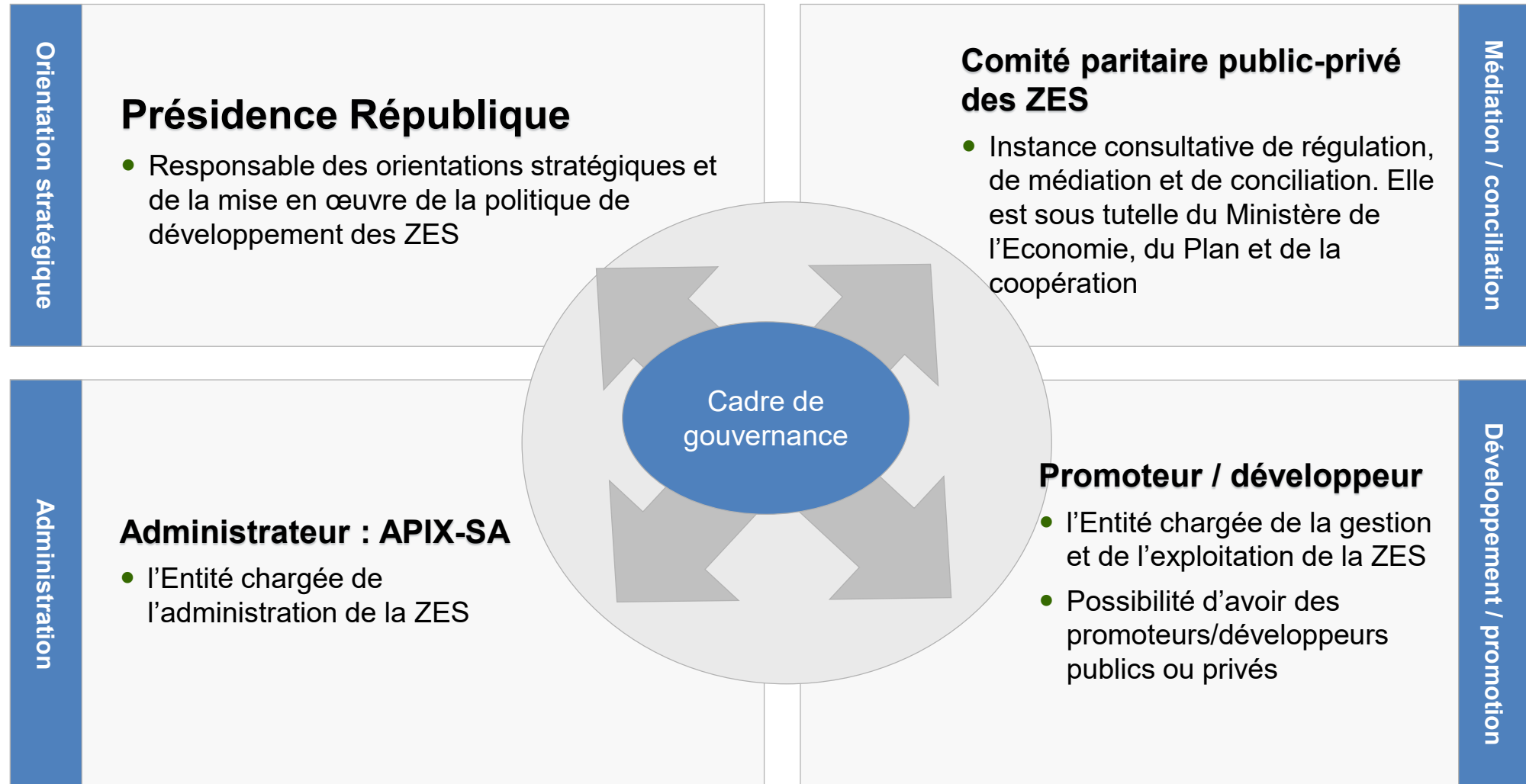
le décret n° 2017-534 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité paritaire public-privé ;

le décret n° 2017-535 du 13 avril 2017 portant application de la loi n° 2017-06 du 06 janvier 2017 sur les ZES ; décret n°2017-1174 du 02 juin 2017 portant application loi n°2017-07 relative au dispositif d'incitations ZES

et les décrets de création de 4 ZES: ZESID, PIID, ZESIS et ZESBS.

# Cadre de gouvernance des ZES

Le nouveau cadre de gouvernance des ZES est aligné sur les standards internationaux et comprend 4 entités



# Les avantages offerts par les ZES

## Durée et condition des avantages

1. 25 ans, à compter de la date d'émission de l'agrément de l'entreprise exonérée. Cette période est renouvelable une fois;
2. Sont éligibles au régime d'exonération de la zone A les entreprises qui satisfont aux conditions d'éligibilité;
3. L'agrément accordé aux entreprises exonérées peut faire l'objet de retrait pour non respect des critères d'éligibilité

## Régime fiscal et douanier

**Les entreprises exonérées** sont celles dites de la zone A. Elles sont soumises à :

- un Impôt sur les sociétés de **15%** sur leur bénéfice imposable déterminé conformément aux dispositions du Code Général des Impôts ;
- une taxe supplémentaire de **3% est appliquée sur le chiffre d'affaire réalisé au niveau local** ;
- exemption de tous autres droits.



## Régime foncier

1. Le décret portant création d'une ZES vaut déclaration d'utilité publique et rend cessibles les terrains situés dans l'emprise de la ZES ;
2. Le transfert de la gestion des terrains dépendant du domaine public et du domaine national s'effectue après leur incorporation au Domaine privé de l'Etat;
3. La gestion des terrains additionnels compris dans une ZES est transférée à l'administrateur pour les besoins de l'administration et de la gestion de ladite zone;
4. L'attribution de terrains aux entreprises opérant dans une ZES s'effectue sous la forme de bail emphytéotique délivré par l'administrateur et immatriculé au livre foncier

## Régime fiscal et douanier

Les **entreprises non exonérées sont celles de support (dites de zone B)**, ayant pour objet l'achat, la transformation ou la vente des hydrocarbures ou qui exercent des activités bancaires, financières ou d'assurances, ou titulaires d'une licence d'opérateur de réseau de télécommunication).







1.

# La Zone Économique Spéciale Intégrée de DIASS

Décret n° 2017-932 du 09 mai 2017 portant création de la ZESID



# 1A. Localisation du site 1 de la ZESID



Le site 1 de la Zone Économique Spéciale Intégrée de Dakar est située à 45 km de la ville de Dakar et est mitoyenne au nouvel aéroport international Dakar Blaise Diagne.

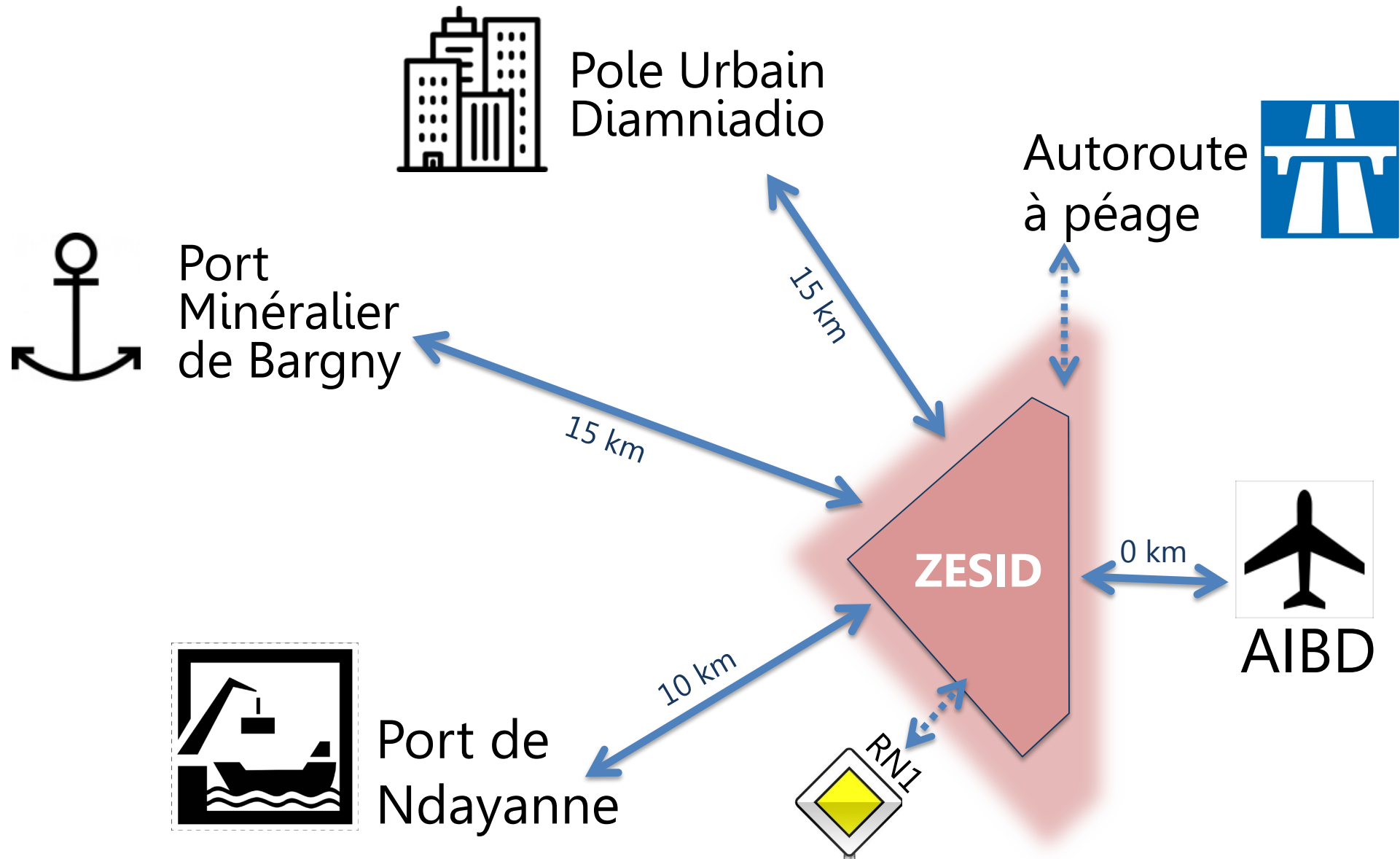
Elle est limitée au nord par le village de Kathialick, à l'est par l'Aéroport Dakar Blaise Diagne, à l'ouest par le village de Boukhou et au sud par la RN1 (route de M'bour) et le village de Diass.

# 1B. Localisation du site 1 de la ZESID





# 1C. Interconnexions de la ZESID



# 1D. Connectivités de la ZESID

Accès à la Zone depuis l'Autoroute

Ouvrage de raccordement à l'AIBD

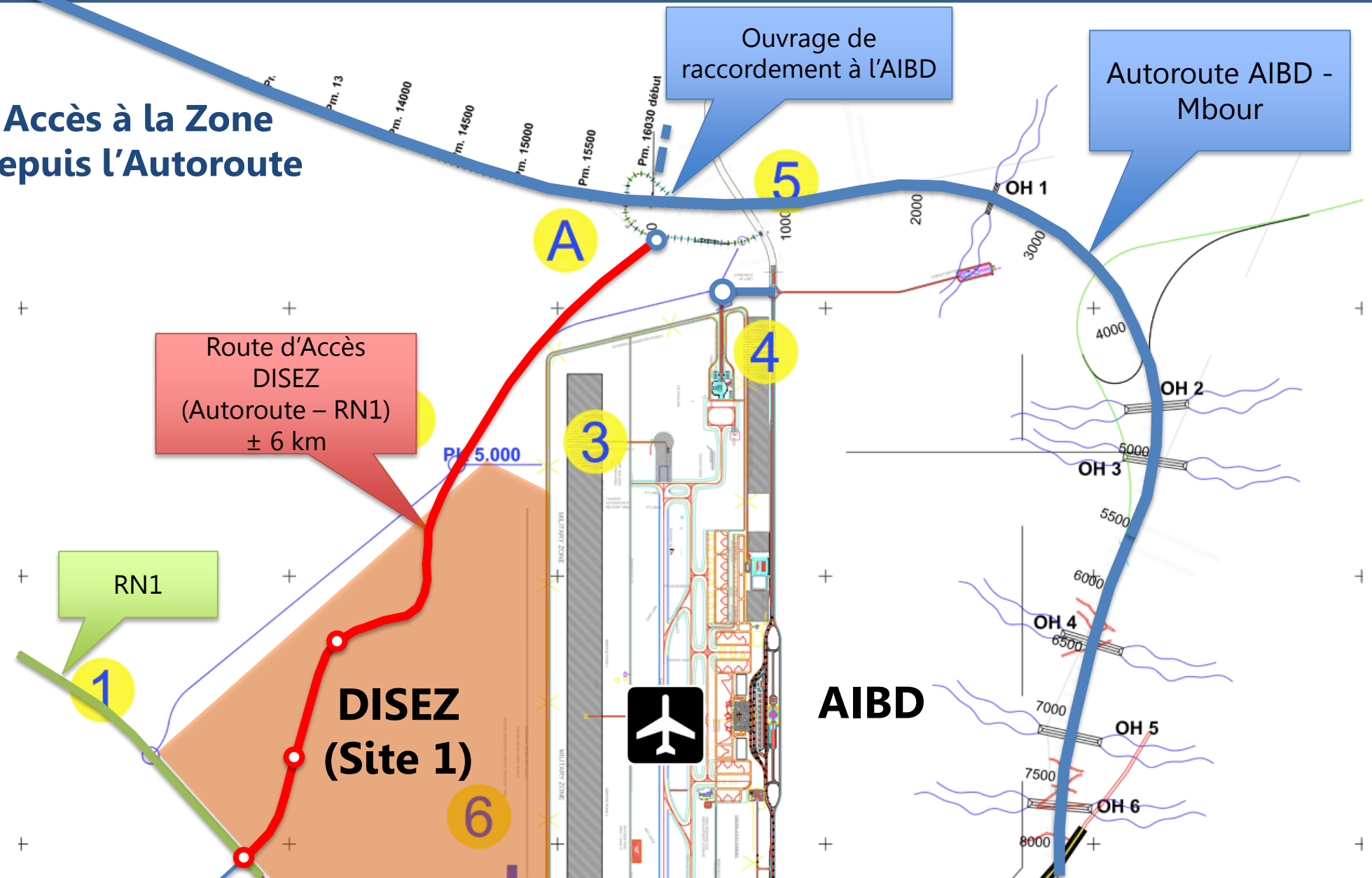
Autoroute AIBD - Mbour

Route d'Accès DISEZ (Autoroute - RN1) ± 6 km

RN1

DISEZ (Site 1)

AIBD



# 1E. Activités éligibles et critères spécifiques ZESID



## Critères spécifiques

60% du chiffre d'affaires à l'exportation

Investissement de 100 millions de FCFA au minimum

150 emplois directs durant la 1<sup>ère</sup> année d'exercice

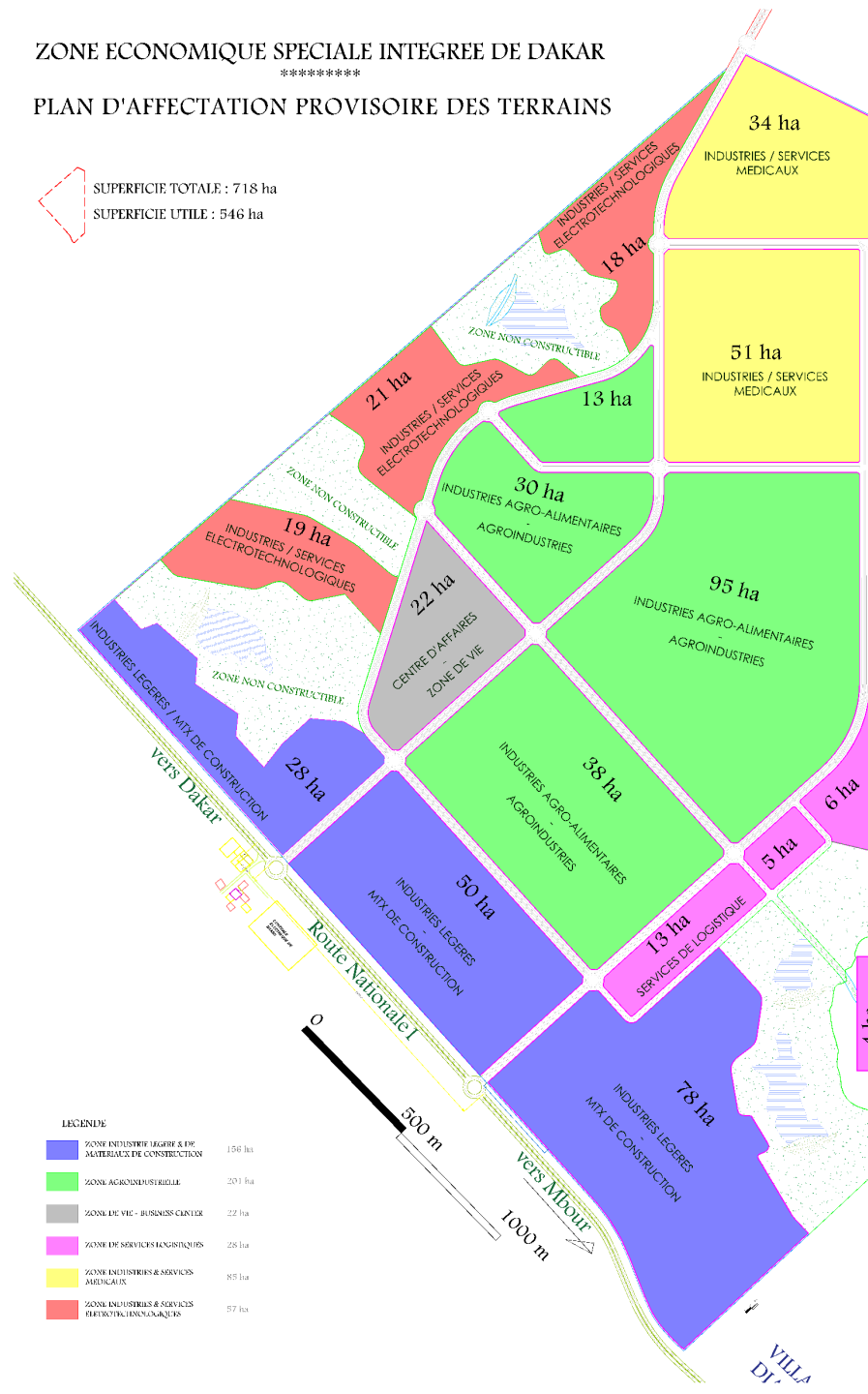
# ZONE ECONOMIQUE SPECIALE INTEGREE DE DAKAR

\*\*\*\*\*

## PLAN D'AFFECTATION PROVISOIRE DES TERRAINS



SUPERFICIE TOTALE : 718 ha  
 SUPERFICIE UTILE : 546 ha



### LEGENDE

- ZONE INDUSTRIELLE LEGERE & DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION 156 ha
- ZONE AGROINDUSTRIELLE 201 ha
- ZONE DE VIE - BUSINESS CENTER 22 ha
- ZONE DE SERVICES LOGISTIQUES 28 ha
- ZONE INDUSTRIELS & SERVICES MEDICAUX 85 ha
- ZONE INDUSTRIELS & SERVICES ELECTROTECHNOLOGIQUES 57 ha





2

# Le Parc Industriel Intégré de Diamniadio





# 2A. État d'avancement : Phase I

## PHASE 1 : 13 ha

- 3 bâtiments industriels de type A
- 1 bâtiment industriel de type B
- 1 bâtiments administratif
- Des infrastructures routières



Bât Adm

APIX

S.A.

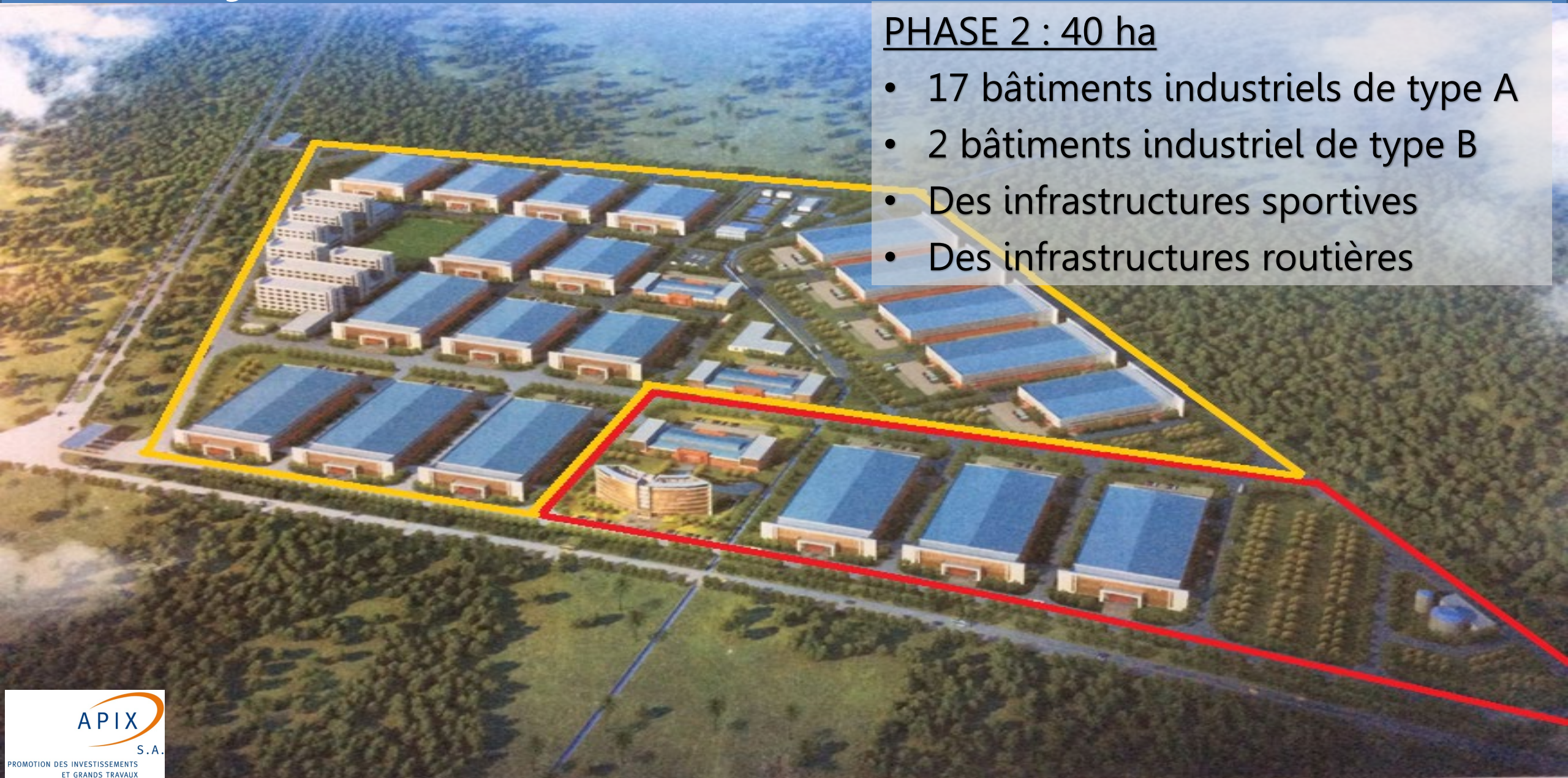
PROMOTION DES INVESTISSEMENTS  
ET GRANDS TRAVAUX



# 2B. Projection: Phase II

## PHASE 2 : 40 ha

- 17 bâtiments industriels de type A
- 2 bâtiments industriels de type B
- Des infrastructures sportives
- Des infrastructures routières



APIX

S.A.

PROMOTION DES INVESTISSEMENTS  
ET GRANDS TRAVAUX



# 2C. Chiffres clés du PIID

## Situation

- Pole Urbain de Diamniadio – 30 km de Dakar

## Superficie Globale

- 53 hectares

## Démarrage des Activités

- 2017

## Promoteur/développeur

- APROSI
- Convention signée en décembre 2018

## Phasage

- Phase 1 : 13 hectares – déjà réalisée
- Phase 2 : 40 hectares – Projet en cours de validation

## Emplois directs prévus Phase 1

- 557 emplois en poste / 15 000 emplois projetés
- 4 538 emplois à terme

## Coûts des aménagements et infrastructures structurantes

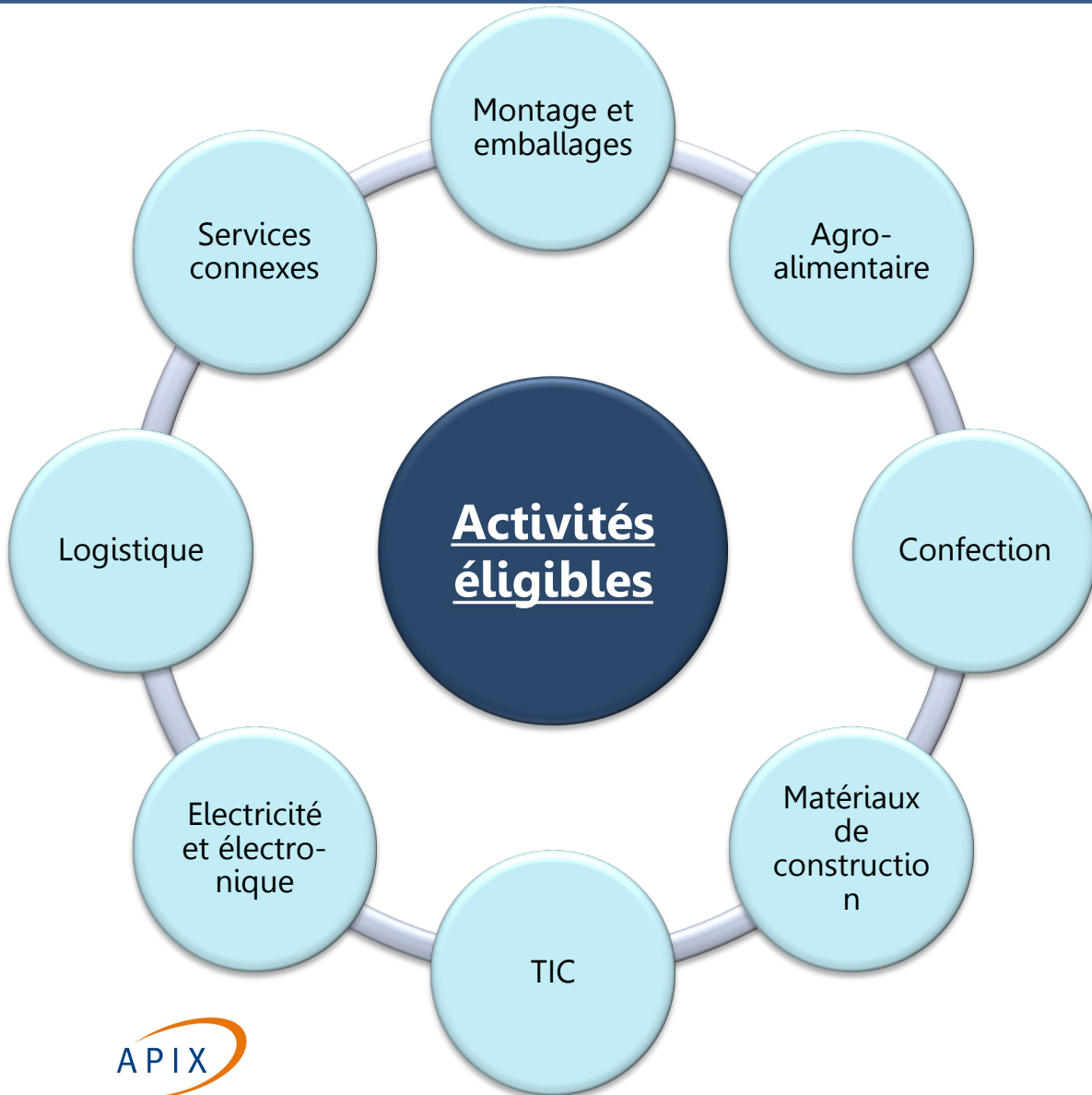
- 26,5 milliards en phase 1
- 65 milliards prévus pour la phase 2

## Entreprises installées

- 11 Entreprises installées
- 04 Entreprises en cours d'installation



# 2D. Activités éligibles et critères spécifiques PIID



## Critères spécifiques

50% du chiffre d'affaires à l'exportation

Investissement des 500 millions de FCFA au moins

5 emplois directs pour 100 m<sup>2</sup> de bâtiment industriel occupé durant la 1<sup>ère</sup> année d'exercice



# 2E. Le centre de services



Installation des bureaux de l'Administrateur des ZES et démarrage des activités du guichet unique et du centre intégré de prestations de services. Le guichet unique du P2ID est fonctionnel avec le détachement des représentants de la Douane pour les aspects de contrôle et de facilitation et des agents des impôts et des domaines.



# e. Point sur le CFPA des ZES



## Personnel en poste sur le GU



- 01 Chef du CFPA
- 01 Chef du Guichet Unique
- 02 agents Administratifs (0)
- 03 agents des Douanes (03)
- 02 agents des Impôts et Domaines (01)
- 02 agents de l'Inspection du Travail (02)



3

# La Zone Économique Spéciale de Sandiara



# 3A. Localisation de la ZESS

La Zone économique spéciale de Sandiara est située à 110 km de Dakar.

Elle couvre une assiette foncière de 100 hectares.





# 3B. Chiffres clés de la ZESS

## Situation

- Commune de Sandiara – 105 km de Dakar

## Superficie Globale

- 100 hectares

## Démarrage des Activités

- 2015 – en tant que Zone Industrielle

## Promoteur/développeur

- Sandiara International Business Parc

## Montant total des investissements attendus

- 100 milliards de F CFA

## Emplois

- 215 emplois directs actuellement en poste
- 2 235 emplois à terme / 20 000 emplois projetés

## Coûts des aménagements primaires et infrastructures structurantes

- 30 milliards F CFA en prévision

## Entreprises installées

- 03 Entreprises installées
- 04 Entreprises en cours d'installation



# 3C. Activités éligibles et critères spécifiques ZESS



## Critères spécifiques

50% du chiffre d'affaires à l'exportation ou en import-substitution, au cours des 3 premières années

5 emplois directs pour 100 m<sup>2</sup> de surface de production dans les 3 premières années

accueillir, dès la deuxième année d'exercice, au moins 10 des 1 500 élèves du lycée technique professionnel de Sandiara, dans le cadre de leur formation en alternance

Investissement de 500 000 000 de F CFA au moins.

# 3D. Point sur les entreprises de la ZESS en activité

Entreprises		Emplois directs		Investissements (en millions de F CFA)		Pays d'origine	État d'avancement	
Nom de l'entreprise	Activité	En poste	Prévision à terme	A date	Prévision à terme		Autorisation d'installation	Agrément régime de ZES
<b>SIBP</b>	Promoteur/développeur	-	-	-	30 000	Sénégal	-	non
<b>OMEGA PELAGIC SARL</b>	Traitement et exportation de produits de mer congelés	185	340	2 100	3 200	Maroc	Décision n°21 du 14/10/19	Décision n°22 du 14/10/19
<b>OCEDIS EXPORT SARL</b>	Fabrication de produits pour le traitement de l'eau	10	20	500	500	France	non	non
<b>FINISH PROFILES SA</b>	Industrie / BTP	-	200	500	1 000	Hollande	non	non
<b>BEL MEAL SARL</b>	Production de farine et huile de poisson	En cours d'installation	130	2 000	3 400	Maroc	Décision n°13 du 19/11/19	Décision n°14 du 19/11/19
<b>ZALAR HOLDING</b>	activité avicole	En cours d'installation	1 230	-	18 000	Maroc	non	non
<b>ALISEI SUARL</b>	Tannerie	En cours d'installation	200	-	11 330	Italie	Décision n° 19 du 14/10/19	Décision n°20 du 14/10/19
<b>SOLANCE SA</b>	Fabrication de batteries au plomb	En cours d'installation	700	-	12 000	Inde	Décision n°30 du 02/07/2020	Décision n°31 du 05/08/2020
<b>Total ZESS</b>		<b>195</b>	<b>2 820</b>	<b>5 100</b>	<b>79 430</b>			



APIX



Merci !